arguments seraient constamment répétés, et il faudrait siéger toute l'année pour terminer cette mesure.

L'Hon. J. S. MACDONALD.—Des changements aussi importants que celui que l'on propose, tels que ceux relatifs aux réserves du clergé, au conseil législatif, à la tenure seigneuriale, ont été devant le peuple, un quart de siècle, et discutés de session en session, avant qu'on ne les ait définitivement réglés. De cette manière, l'opinion publique avait pu se mûrir sur ces questions. Mais aujourd'hui, on nous donne à peine queques jours d'avis pour changer entièrement la constitution sous laquelle nous vivons, et on ne laisse pas au peuple le temps d'exprimer son opinion. Je m'objecte aussi à la suspension des règles du parlement, afin de permettre la discussion devant l'Orateur, au lieu de la permettre devant la chambre réunie en comité général. S'il est une question à l'égard de laquelle la chambre doive suivre les formes prescrites, c'est certainement celle-ci, lorsque le gouvernement a une majorité aussi outrageusement forte (rires). La minorité a le droit de se protéger en faisant observer rigoureusement toutes les règles de la chambre. perçois que le président du conseil se laisse aller à la gaieté; j'ai beaucoup appris de lui à exiger l'observance des règles de la chambre. Mais maintenant le loup et l'agneau paissent ensemble, et le gouvernement, sachant qu'il en a le pouvoir, veut l'emporter par la force brutale, la force de la majorité.

L'Hon. Proc. Gén. MACDONALD.—Il n'y a rien d'irrégulier dans cette proposition, que la discussion se fasse en présence de l'Orateur. J'ai proposé de suspendre les règles de la chambre dans le dessein de protéger la minorité, et de permettre aux membres qui la composent, de parler et de faire des objections autant de fois qu'il leur plaira.

L'Hon. J. H. CAMERON.—J'approuve la proposition de discuter la question en présence de l'Orateur. Quant à l'autre proposition, de débattre la question de jour en jour, je suggère qu'après les explications que donnera au long le proc-gén. lundi prochain, on ajourne les débats pour une semaine au moins, pour que le peuple connaisse les vues du gouvernement avant de commencer les débats sur le sujet. Cet espace de temps expiré, on pourra débattre la question de jour en jour.

L'Hon. M. HOLTON.—Je ne considère pas la proposition de l'hon. proc.-gén. au même point de vue que le membre pour Cornwall, mais je veux bien l'accepter comme une marque, de la part du gouvernement, du désir qu'il a de faciliter une libre et entière discussion. Mais je pense, cependant, qu'il serait avantageux, après une discussion générale sur le sujet, que la chambre se format en comité pour en examiner les détails. Je pense que trois jours par semaine seraient suffisants pour la discussion.

L'Hon. M. BROWN.—Le membre pour Chateauguay a certainement bien compris le but du proc.-gén., quand il dit que la proposition de ce dernier avait pour but de faciliter la plus entière discussion sur cette importante question. Le gouvernement n'a certainement pas l'intention de presser la mesure par la force brutale, comme l'a dit le membre pour Cornwall. Quoique le proc.gén. ait proposé de continuer la discussion de jour en jour, il n'a pas dit, un seul instant, que l'on devait presser le vote. Les débats, à n'importe quel temps, pourront être ajournés, s'il est jugé nécessaire, pour permettre au peuple d'exprimer son opinion. Il y a 130 membres; presque tous voudront parler sur la question, et je pense que la meilleure marche à suivre est d'employer chaque séance du soir à la discussion, ce qui permettra aux membres des deux côtés de la chambre d'exprimer leurs opinions afin que le peuple en ait connaissance. Je trouve beaucoup de force dans la suggestion du membre pour Peel, d'ajourner les débats pour quelques jours, après que le gouvernement aura expliqué ses vues. Sans doute le proc.-gén. Est, le proc.-gén. Ouest, le ministre des finances et moi-même, aurons chacun le désir d'exprimer notre opinion sur le projet. Après que le gouvernement aura fait connaître ses vues, il ne pourra y avoir aucune difficulté d'ajourner les débats pendant quelque temps, afin que le pays connaisse parfaitement le sujet.

M. POWELL:—Je demanderai au gouvernement s'il entend que la chambre adopte le projet en entier, ou s'il lui sera permis d'en adopter une partie et de rejeter

l'autro.

L'Hon. M. HOLTON.—Cetto question n'est pas loyale.

L'Hon. M. BROWN. - Parfaitement

loyale.

M. POWELL.—Je trouve que l'hon. M. Holton pousse son amont de la loyauté de discussion un peu trop loin, puisqu'elle le porte à intervenir en faveur du gouvernement.

L'Hon. M. HOLTON.—Je pense qu'il